Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_082-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DCM 2026-082 – FINANCE – Modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement (AP/CP) – Opération « Îlot Poste »

En Exercice	Présents	Quorum	Nombre de suffrages exprimés		Nombre de suffrages non exprimés	
29	24	15	pour : contre :	29 0	Abstentions :	0

Date de la convocation : mercredi 10 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

Présents : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Carole RAMAUX, Jean-Paul LE BIHAN, Catherine PAILLERON-JOANNIC, Gaspard GUCCIARDI, Jocelyne DARDEVET, Didier RETAILLEAU, Michel CROCHET, Danièle MAUROUZEL, Eric MAUROUZEL, Luc JEROME, Yvan LE NEVE, Stéphane KEROUAULT, Gaël LACROIX, Mélody LAY, Justine WINCKLER DRUMARE, Simon MARTIN, Vincent GUYOT, Camille LAMOUR, Loeiza LE GAL, Chantal CHARRERON, Eric MAHE, Cécilia VENET-LASNIER

Pouvoirs : Paulette LAMBERT a donné pouvoir à Gaspard GUCCIARDI, Virginie TOUZARD a donné pouvoir à Jean-Paul LE BIHAN, Gérard LELOUP a donné pouvoir à Cécilia VENET-LASNIER, Vincent TANGUY a donné pouvoir à Chantal CHARRERON, Kahina SAADI a donné pouvoir à Eric MAHE,

Absence : Paulette LAMBERT, Virginie TOUZARD, Gérard LELOUP, Vincent TANGUY, Kahina SAADI

Secrétaire de séance : Gaël LACROIX

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2311-3 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n° 2026-010 du 17 février 2026 portant création des autorisations de programme et des crédits de paiement pour plusieurs opérations communales, dont l'opération « Îlot Poste » ;

CONSIDÉRANT que l'autorisation de programme relative à l'opération « Îlot Poste » a été initialement fixée à 1 734 530 € ;

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_082-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

CONSIDÉRANT que la commune souhaite compléter cette opération par l'acquisition des biens immobiliers situés aux 15, 17 et 19 rue Jean Monnet, pour une enveloppe estimée à 725 000€ ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, en conséquence, d'augmenter le montant de l'autorisation de programme afin d'intégrer ces acquisitions et d'adapter le tableau de répartition des crédits de paiement ;

Il est proposé au Conseil municipal de modifier l'autorisation de programme « Îlot Poste » et les crédits de paiement correspondants.

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES & CREDITS DE PAIEMENT		*Montant AP initial TTC - DCM 2026-10 du 17 février 2026*	Montant AP après modification AP du 18 novembre 2026	crédits de paiements 2026 *DCM 2026-10 du 17 février 2026*	crédits de paiements 2026 *après modification du 18 novembre*	crédits de paiements 2027 *DCM 2026-10 du 17 février 2026*	crédits de paiements 2027 *après modification du 18 novembre*
1 - Ilot poste		***1 734 530,00 €***	**2 459 530,00 €**	**434 530,00 €**	**1 159 530,00 €**	**1 300 000,00 €**	**1 300 000,00 €**
	2031 - Etudes	*34 530,00 €*	34 530,00 €	34 530,00 €	34 530,00 €		
	2111 - Acquisition de terrains	*1 700 000,00 €*	1 700 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €
	2111 - Acquisitions rue Jean Monnet		**725 000,00 €**		**725 000,00 €**		

Après délibération et un vote à main levée, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la modification du montant de l'autorisation de programme « Îlot Poste », portée de 1 734 530 € à 2 459 530 €

APPROUVE la modification du tableau des autorisations de programme et des crédits de paiement, intégrant les futures acquisitions et leur répartition par exercice budgétaire comme suit :

AUTORISATIONS DE PROGRAMMES & CREDITS DE PAIEMENT		Total TTC	2026	2027
1 - Ilot poste		**2 459 530,00 €**	**1 159 530,00 €**	**1 300 000,00 €**
	2031 - Etudes	34 530,00 €	34 530,00 €	
	2111 - Acquisition de terrains	1 700 000,00 €	400 000,00 €	1 300 000,00 €
	2111 - Acquisition rue Jean Monnet	725 000,00 €	725 000,00 €	

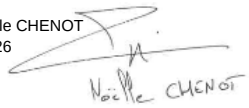
PRÉCISE que les autres dispositions de la délibération n° 2026-010 du 17 février 2026 demeurent inchangées.

AUTORISE Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215602483-20261118-DCM2026_082-DE

SURZUR
ENTRE TERRE & MER

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à SURZUR, le 19 novembre 2026

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Signé par : Noëlle CHENOT Date : 19/11/2026 Qualité : Maire  Noëlle CHENOT	Gaël LACROIX

MAIRIE DE SURZUR
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52
Courriel : mairie@surzur.fr – www.surzur.fr